

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 16 NOVEMBRE 2018**

L'an Deux Mille Dix Huit, le à Dix Huit Heures et Trente Minutes, le Conseil Municipal, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire, le 9 novembre, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques de Peretti, Maire.

**Présents** : Monsieur Jean-Jacques de PERETTI, Madame Marie-Louise MARGAT, Madame Marie-Pierre VALETTE, Monsieur Michel KNEBLEWSKI, Madame Sophie COLARDEAU-TRICHET, Monsieur Julien VANIERE, Monsieur Franck DUVAL, Madame Marlies CABANEL, Monsieur Francis LASFARGUE, Madame Marie-Pierre DELATTAIGNANT, Monsieur Patrick ALDRIN, Madame Gisèle FAUGERE, Monsieur Etienne CLOUP, Madame Nadine PERUSIN, Madame Isabelle GRENOT-MALEVILLE, Monsieur Romain BONDONNEAU, Monsieur Jean-Fred DROIN, Madame Véronique LENOEL, Madame Anick LE GOFF.

**Procurations** : Madame Isabelle TEIXEIRA à Madame Gisèle FAUGERE, Madame Sophie KERVAUT à Madame Marlies CABANEL, Monsieur Toufik BENCHENA à Madame Marie-Pierre VALETTE, Madame Carole DELBOS à Madame Marie-Pierre DELATTAIGNANT, Monsieur Gérald ZANIN à Monsieur Patrick ALDRIN, Monsieur Philippe CARLE à Monsieur Jean-Jacques de PERETTI, Monsieur Olivier THOMAS à Monsieur Francis LASFARGUE, Madame Mélanie BASTOS à Monsieur Franck DUVAL, Madame Hélène COQ-LEFRANCQ à Monsieur Romain BONDONNEAU, Monsieur Franc CHAMPOU à Madame Anick LE GOFF.

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Monsieur Julien VANIERE

**2018-112 EVOLUTION DU NOMBRE DE POSTES D'ADJOINTS AU MAIRE**

Rapporteur : M. le Maire

Le Conseil Municipal, à la majorité (6 abstentions : M. BONDONNEAU, Mme COQ-LEFRANCQ, M. DROIN, Mme LENOEL, Mme LE GOFF, M. CHAMPOU), décide la suppression d'un poste d'adjoint au Maire

Il fixe, en conséquence, à sept (7) le nombre de postes d'Adjoints au Maire et dit que le tableau du Conseil Municipal tenant compte de la présente décision est annexé à la délibération

**2018-113 STATUT DE L'ELU - DETERMINATION DE L'ENVELOPPE INDEMNITAIRE**

Rapporteur : M. le Maire

Le Conseil Municipal, à la majorité (6 abstentions : M. BONDONNEAU, Mme COQ-LEFRANCQ, M. DROIN, Mme LENOEL, Mme LE GOFF, M. CHAMPOU), dit que les indemnités de fonction des élus municipaux seront calculées comme indiqué à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2018.

Il dit que les indemnités de fonction sont payées mensuellement et revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point d'indice des fonctionnaires.  
Il décide d'inscrire au budget les crédits correspondants.

**TABLEAU RECAPITULANT L'ENSEMBLE DES INDEMNITES ALLOUEES  
AUX MEMBRES DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE**

FONCTION	MONTANT MENSUEL BRUT OCTROYE	% INDICE BRUT TERMINAL
Maire	3.309,41 €	85.5 %
Adjoint délégué à l'emploi, au développement économique et à l'occupation du domaine public	1.199,90 €	31 %
Adjoints (7)	1.083,78 €	28 %
Conseiller Municipal délégué « auprès » du maire n°1	909,61 €	23,5 %
Conseiller Municipal délégué « auprès » du maire n°2	816,71 €	21.1 %
Conseillers Municipaux délégués (2)	344,49 €	8.9 %

**2018-114 STATUT DE L'ELU - MAJORATION DES INDEMNITES**

Rapporteur : M. le Maire

Le Conseil Municipal, à la majorité (6 abstentions : M. BONDONNEAU, Mme COQ-LEFRANCQ, M. DROIN, Mme LENOEL, Mme LE GOFF, M. CHAMPOU), dit que les indemnités de fonction du Maire et des Adjoints seront majorées de 20 % et 25 % comme indiqué à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2018.

Il dit que les indemnités de fonction sont payées mensuellement et revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point d'indice des fonctionnaires.

Il décide d'inscrire au budget les crédits correspondants.

**2018-115 COMMUNAUTE DE COMMUNES SARLAT PERIGORD NOIR – ELECTION DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES**

Rapporteur : M. le Maire

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, procède à l'élection des conseillers communautaires à bulletin secret

Liste déposée :

Liste unique : « Conseil Municipal de Sarlat » :

1. Jean-Jacques de PERETTI
2. Marie-Louise MARGAT
3. Franck DUVAL
4. Marie-Pierre VALETTE
5. Michel KNEBLEWSKI
6. Sophie COLARDEAU-TRICHET
7. Julien VANIERE
8. Marlies CABANEL
9. Patrick ALDRIN
10. Marie-Pierre DELATTAIGNANT
11. Etienne CLOUP
12. Gisèle FAUGERE
13. Jean-fred DROIN
14. Isabelle TEIXEIRA
15. Romain BONDONNEAU
16. Anick LE GOFF
17. Hélène COQ-LEFRANCQ

Nombre de votants : 29

Bulletins blancs ou nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 29

Sièges à pourvoir : 17

Quotient électoral : 1,70

	VOIX	NOMBRE DE SIEGE
Liste unique	19	17

Il proclame les conseillers communautaires :

Liste unique : « Conseil municipal de Sarlat » :

1. Jean-Jacques de PERETTI
2. Marie-Louise MARGAT
3. Franck DUVAL
4. Marie-Pierre VALETTE
5. Michel KNEBLEWSKI
6. Sophie COLARDEAU-TRICHET
7. Julien VANIERE
8. Marlies CABANEL
9. Patrick ALDRIN
10. Marie-Pierre DELATTAIGNANT
11. Etienne CLOUP
12. Gisèle FAUGERE
13. Jean-fred DROIN
14. Isabelle TEIXEIRA
15. Romain BONDONNEAU
16. Anick LE GOFF
17. Hélène COQ-LEFRANCQ

**2018-116 RENOUVELLEMENT DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES**

[Rapporteur : M. le Maire](#)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, dit que la CAO est composée des membres suivants, outre Monsieur le Maire ou son représentant, Président :

<b><u>TITULAIRES</u></b>
M. Patrick ALDRIN
M. Francis LASFARGUE
M. Etienne CLOUP
M. Gérald ZANIN
M. Jean-Fred DROIN
<b><u>SUPPLEANTS</u></b>
M. Franck DUVAL
M. Julien VANIERE
M. Michel KNEBLEWSKI
Mme Gisèle FAUGERE
Mme Anick LE GOFF

**2018-117 MARCHES PUBLICS DE PRESTATION DE SERVICE D'ASSURANCES - GROUPEMENT DE COMMANDES – MODIFICATION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES AD HOC**

[Rapporteur : M. le Maire](#)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne les membres de la CAO ad hoc pour la commune de Sarlat :

<b><u>TITULAIRES</u></b>	<b><u>SUPPLEANTS</u></b>
Mme Marie-Pierre VALETTE	M. Franck DUVAL

Il dit que les autres termes de la délibération n°2018-99 du 19 octobre 2018 demeurent inchangés la représentation de la ville de Sarlat à la CAO ad hoc :

**2018-118 DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA COMMUNE - FONDATION POUR SARLAT ET LE PERIGORD NOIR**

[Rapporteur : M. le Maire](#)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne les représentants de la commune au sein de la Fondation pour Sarlat et le Périgord Noir :

<b><u>CONSEIL MUNICIPAL</u></b>
M. Jean-Jacques de PERETTI
M. Francis LASFARGUE
M. Franck DUVAL
Mme Marie-Pierre VALETTE

**2018-119 DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA COMMUNE SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIES - SECTEUR DE SARLAT**

[Rapporteur : M. le Maire](#)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne les représentants de la commune aux territoires intercommunaux d'énergies de la Dordogne pour le secteur de SARLAT :

<b><u>TITULAIRES</u></b>	<b><u>SUPPLEANTS</u></b>
M. Jean-Jacques de PERETTI	M. Etienne CLOUP
Mme Marlies CABANEL	M. Gérald ZANIN

**2018-120 DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA COMMUNE SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ADDUCTION D'EAU POTABLE VITRAC-LA CANEDA**

[Rapporteur : M. le Maire](#)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne les représentants de la commune au Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable Vitrac-La Canéda :

<b><u>TITULAIRES</u></b>	<b><u>SUPPLEANTS</u></b>
M. Patrick ALDRIN	Mme Nadine PERUSIN
Mme Marlies CABANEL	M. Franck DUVAL

**2018-121 EFFACEMENT DE RESEAUX ET MODERNISATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC RUE LACHAMBEAUDIE – PRISE EN CHARGE DES TRAVAUX PAR LE SDE 24**

[Rapporteur : M. le Maire](#)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le principe de l'opération d'effacement des réseaux et à la modernisation de l'éclairage public rue Lachambeaudie et ce, dans la continuité de la modernisation rue Maratuel, préalablement à l'aménagement des espaces publics d'un quartier complet de la ville.

Il décide de confier au SDE 24 le projet correspondant, à savoir l'effacement des réseaux et la modernisation de l'éclairage public rue Lachambeaudie.

## COMMUNICATION

- Activité de la Communauté de Communes Sarlat-Périgord Noir (compte rendu du Conseil Communautaire du 1<sup>er</sup> octobre 2018 conformément à l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales)

*Conformément à l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, le compte-rendu du Conseil Municipal est affiché en mairie sur les panneaux officiels prévus à cet effet.*